

POUR UNE PROFESSIONALISATION DE LA FONCTION COMPTABLE DANS L'ACADEMIE D'ORLEANS TOURS : LES PROPOSITIONS D'ESPAC'EPLÉ

L'association a compris l'objectif de professionnalisation souhaité par le rectorat, évoqué par la Cour des Comptes dans son rapport de 2008 et rappelé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche dans son rapport de 2012 : « La qualité de la fonction comptable en EPLÉ à la croisée des chemins »

Ci-après, vous trouverez les pistes de réflexion que nous souhaiterions voir explorer.

1. Les personnels :

- Le seuil fixé par la note du 22 août 2008 est oublié, nous demandons que le seuil de 6 soit respecté, pourquoi aller au-delà ? Il nous paraît important d'aller avant tout jusqu'à l'échéance initiale définie dans le premier projet de carte cible, à savoir 2015.
- Faire en sorte qu'il y ait adéquation poste/personne, on ne le voit pas dans le dernier projet (**proposition 7 du rapport**) et proposer aux collègues qui n'ont pas démerité une évolution professionnelle et une sortie par le haut.
- Si plus de 6 EPLÉ, mettre en place le principe de deux catégories A par agence comptable, en plus du comptable : un fondé de pouvoir, qui s'appuie sur une véritable reconnaissance de ce nouveau métier, et un gestionnaire matériel et budgétaire ; avec les régimes indemnitaires *ad hoc*.
- Appliquer la **proposition 5** : procéder au repérage des compétences et valoriser le métier de comptable
- Envisager la **proposition 10** : Accompagner, préalablement à toute augmentation, les membres de l'équipe à leur prochain poste, et l'agent comptable aux fonctions de **management**,
Rappel : Ni les attachés ni les attachés principaux n'ont de formation longue telle qu'en ont bénéficiés les CASU : le management ça ne s'invente pas, ça s'apprend
- Formaliser clairement les relations ordonnateur /comptable, et prévoir des barèmes de répartition des moyens aux agences comptables et les isoler (**propositions 30 et 31**)

2. La formation : Un constat, sa faiblesse actuelle. Un souhait : qu'elle devienne l'outil stratégique de la professionnalisation de la fonction comptable

- Prévoir une formation et un budget en capacité d'accompagner ce changement pour une meilleure professionnalisation (**propositions 9 à 12**)
- Le comptable devient un manager. A ce jour, rien n'existe pour l'accompagner, ni académique, ni nationale (ESEN), il faut donc envisager une formation poussée au management, à l'instar de celle développée par la Région Centre pour ses agents d'encadrement en EPLÉ.
- Externaliser la formation : Il y a des outils qui ne bénéficient pas aux attachés, faire appel à des intervenants d'autres univers (**proposition 9**),
- Former à la qualité c'est avoir aussi de l'ambition pour l'académie (**proposition 1**),
- Développer des audits et en faire bénéficier tous les collègues (**proposition 20**),

3. La relation avec les services académiques :

- Une professionnalisation de la fonction comptable ne peut s'envisager sans une professionnalisation concomitante du contrôle de légalité (**propositions 15 et 16**).
- Prévoir un travail commun entre agents comptables et services académiques sur l'analyse financière et la définition des indicateurs de qualité (**propositions 27 et 28**).

4. Espac'Eple peut être un acteur du renforcement de la qualité comptable du fait de son réseau et est en mesure de :

- Contribuer à la mise en place des « dépanneurs comptables » (proposition 19)
- Mettre en application la proposition 14, qui vise à créer des réunions d'informations avec le réseau finances publiques, avec lequel nous avons de nombreux contacts (DDFIP, ACP) et avec lequel ont déjà été organisées des réunions
- Favoriser une connaissance mutuelle entre ordonnateurs, gestionnaires et comptables (proposition 22), ce qu'un nombre important de collègues cherche à promouvoir au quotidien
- Développer en collaboration avec les services académiques l'analyse financière et définir des indicateurs de qualité Diffuser une culture du contrôle interne budgétaire et comptable au sein des EPLE (proposition 25)

5. Les relations avec la Région :

- Quelle concertation avec la Région : est-elle en mesure d'adapter les locaux à une nouvelle organisation ?

Conclusion :

Le renforcement de la professionnalisation de la fonction comptable doit se faire dans la concertation et le partage. Espac'EPLE a vocation à y contribuer en proposant son expertise et sa technicité.

Orléans, le 17 décembre 2012

Miguel CASTRO
Secrétaire académique

Michel DUBOIS
Délégué Académique

Fabien THOREL
Représentant au
bureau national